



## Renseignement a propos du dossier de regroupement familial

Par **fati14**, le **27/08/2010** à **12:49**

Bonjour,

Agreer mes sincers respects.

Je vous prie de bien prendre en consideration ma demande de renseignement a propos du dossier de regroupement familiale que mon mari a deposé il y a 11 mois,a la prefecture de Montreuil 93100;il rempli toute les conditions,mais au mois de juin il lui ont repondu pour dire que le dossier est recevable mais il faut qu'on change de logement afin d'avoir a notre fille de deux ans une chambre toute seule alors qu'on a postulé avec un logements de deux piéces. Sachant que mon mari a deja fourni un nouveau logement mais il n'a reçu aucune reponse de la part du service qui ont promis de repondre au bout de deux mois de l'envoi de leur reponse ce qui veut dire le mois de Aout.Est ce que je peux considerer ça comme un refus implicite ou de quoi s'agit il?

Merci de me repondre promptement.

Agreer mes salutations empressées

Par **chris\_Idv**, le **27/08/2010** à **15:32**

Bonjour,

Le regoupement familial est en principe accordé aux conditions suivantes:

o la personne accueillie doit avoir un lien de parenté (généralement direct) avec la personne

déjà légalement installée en France et sollicitant le regroupement familial

o ne pas représenter d'incompatibilité avec le mode de vie français (respect des droits de l'être humain et absence de condamnation interdisant le séjour sur le sol français notamment)

o disposer de ressources suffisantes pour ne pas être/devenir une charge déraisonnable pour la société française

o disposer d'un logement décent compatible avec les usages et coutumes de la société française à savoir au moins 10m<sup>2</sup> par personne, avec une chambre individualisée pour les enfants de même sexe (frères, soeurs et parents ne peuvent pas partager la même chambre)

Cordialement,

Par **mimi493**, le **27/08/2010** à **17:58**

Je suis quand même étonnée qu'on exige deux chambres, alors que dans bien des familles françaises, les parents dorment dans le séjour (au moment du coucher, ils déplient le canapé), les enfants dans la chambre, sans qu'on trouve qu'ils sont "mal logés".